

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 3

Artikel: Considérations d'ordre cultural au sujet des défrichements
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

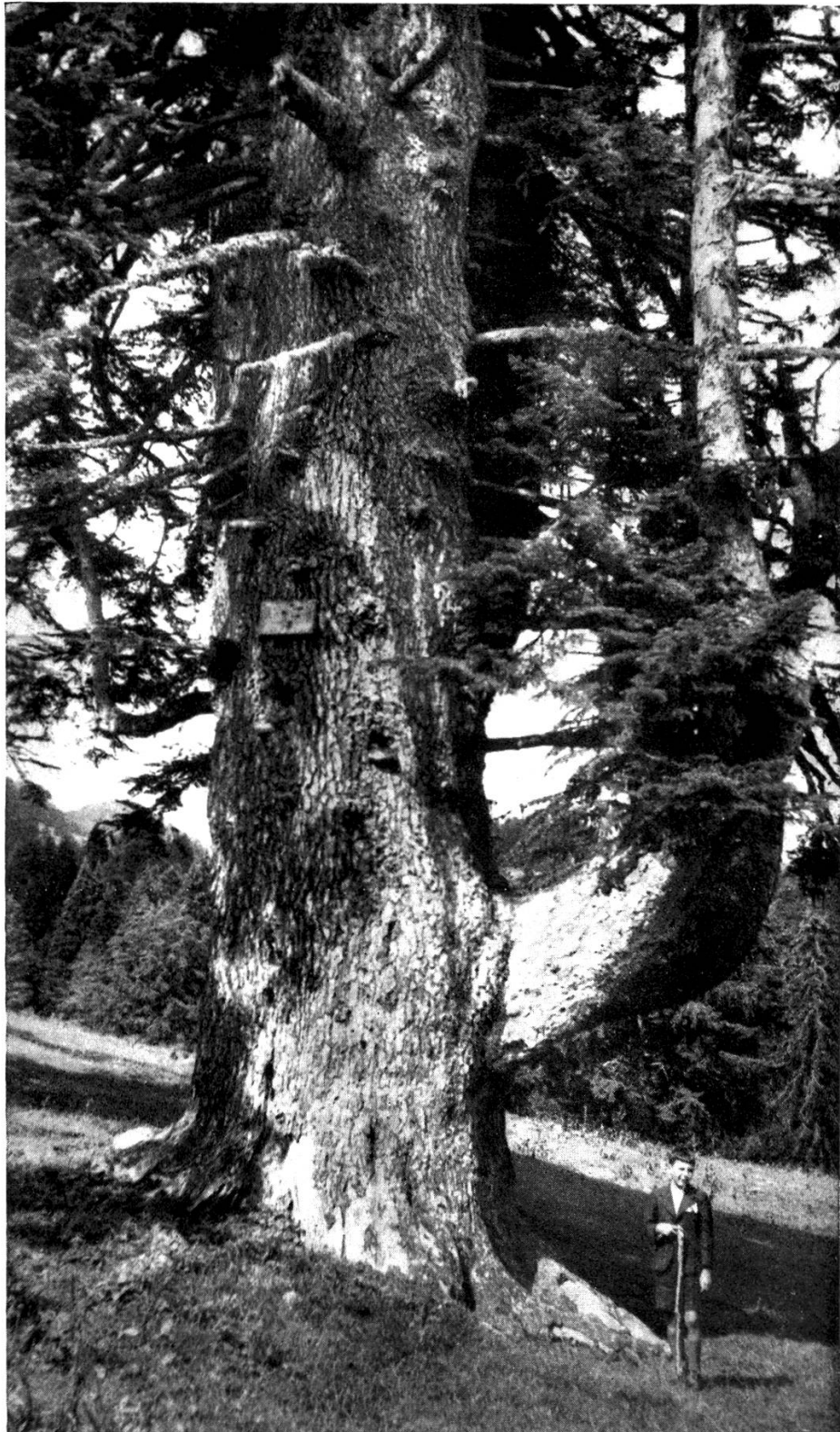
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. P. E. Farron, à Delémont.

LE GROS SAPIN D'ORVIN, PRÈS DE BIENNE,
le 4 août 1942.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

94^me ANNÉE

MARS 1943

N° 3

Considérations d'ordre cultural au sujet des défrichements

(Conférence de M. *Leibundgut*, professeur, à l'assemblée générale de la Société forestière suisse, le 31 août 1942.)

I. Introduction.

La culture forestière signifie construction de la forêt; le défrichement, au contraire, sa destruction.

Malgré cette antithèse, j'ai été chargé d'examiner ici la question des défrichements en se plaçant au point de vue cultural. Cet examen ne comporte pas des problèmes nouveaux; il s'agit surtout de voir en quoi le défrichement touche aux questions culturales et quel doit être le point de vue du sylviculteur à ce sujet.

Nous pouvons admettre que l'importance économique d'une production ligneuse soutenue, avec tendance vers une augmentation, est généralement reconnue. Mais aujourd'hui, sous l'influence des besoins exceptionnels suscités par les conséquences de la guerre, il est difficile de pronostiquer ce qui manquera le plus à nos descendants: les matières premières ou celles qui servent à notre alimentation. — J'ai admis que je n'avais pas à examiner ici la question, suffisamment connue, du rôle protecteur de la forêt; il reste, il faut l'avouer, encore beaucoup à étudier à ce sujet.

II. Répartition actuelle des terrains boisés et des terrains agricoles.

La répartition actuelle de ces deux catégories de terrains ne résulte pas d'un plan établi méthodiquement. Aussi bien pouvons-nous y admettre quelques modifications motivées, susceptibles de contribuer à une amélioration de la situation. Notons toutefois que la répartition du sol fertile n'est pas un effet du hasard, car nos ancêtres n'ont pas, recourant à l'incendie et à la pioche, défriché sans discernement. Retenons aussi que les périodes de famine, qui ont nécessité des défrichements, ont alterné souvent avec celles caractérisées par une grande abondance de vivres,

lesquelles ont provoqué le retour à la forêt de sols utilisés durant quelque temps pour la culture agricole. Mais, en somme, les terrains abandonnés à la forêt ne sont que rarement dans des conditions telles qu'ils puissent devenir, à la longue, des terres agricoles de grande valeur. A l'intérieur du Plateau suisse, tout particulièrement, la répartition entre sols forestiers et sols agricoles est, en moyenne, bien comprise. Ce fut le cas longtemps déjà avant, qu'à l'aide d'une loi fédérale, on put veiller à ce que l'aire forestière ne soit pas diminuée. La forêt s'étend ici sur des emplacements qui, depuis des siècles, sont les moins désirés par l'agriculteur. Au point de vue cultural, ces terrains ont cependant acquis une importance toute particulière. Nous allons essayer, dans ce qui va suivre, d'en exposer les raisons.

Utilisant la carte des types de sols, établie pour la Suisse par Pallmann et Gessner, on a pu calculer l'étendue de chacun de ces types et dans quelle proportion ils sont boisés. Les graphiques établis permettent de constater ceci : les territoires à terre brune (Braunerdegebiete) recouvrent environ un tiers de l'étendue totale du pays et environ la moitié de celle du sol cultivable; leur taux de boisement est faible. La forêt est beaucoup plus fortement représentée sur les terres brunes podsolisées — ce sont les régions de la distribution naturelle de l'épicéa —, sur les sols riches en humus du Jura et des Alpes, lesquels hébergent surtout le sapin blanc et le hêtre. Même les sols podsolisés de la haute montagne, portant épicéas, arolles et mélèzes, sont plus fortement boisés que ceux des régions fertiles où chêne, charme et la forêt mélangée de feuillus ont leur aire naturelle de distribution. Et pourtant c'est là qu'a lieu la production de la moitié environ du bois suisse indigène; en particulier de tous ceux de chêne, frêne, aune, tilleul, peuplier, etc., dont l'industrie a un si grand besoin et qu'elle se procurait, avant la guerre, en grande partie par importation de l'étranger.

III. Conséquences culturelles des défrichements.

Dans ce qui précède, nous avons vu que, lors de défrichements, seuls les sols forestiers à terre brune peuvent devenir un sol agricole de bonne qualité. C'est dire que des défrichements de quelque étendue devraient, dans les régions du Plateau, avoir lieu surtout où croissent des peuplements de feuillus, en particulier ceux formés par l'association chêne-charme. L'étendue de

ces boisés, dans la dite région, peut être estimée à 100.000 ha. au maximum. En y exécutant les défrichements dans la mesure réclamée, cette superficie serait encore diminuée et ainsi la possibilité de produire de précieux feuillus, ou aussi des pins de valeur.

La raison avancée en faveur de tel défrichement, à savoir que les sols en cause hébergent aujourd'hui surtout de l'épicéa, ne saurait être admise. Au contraire, dans ces sols portant des peuplements d'épicéa, les expériences faites avec les cultures agricoles intercalaires incitent à être très prudents à cet égard. On a commencé la conversion de ces peuplements, mais elle réclame beaucoup de temps. Leur traitement cultural va s'améliorant, basé sur les observations pédologiques et de la sociologie végétale; on tend à rétablir l'équilibre interrompu, en vue d'atteindre une production soutenue réalisant le maximum quantitatif et qualitatif. Le moyen le plus sûr d'y arriver consiste dans le traitement de taillis sous futaie, qui comprennent des essences bien adaptées à une station faite de sols fertiles. Choisir de tels boisés pour le défrichement serait, au point de vue cultural, une erreur particulièrement coûteuse. La valeur culturale de ces forêts provient surtout de leurs réserves d'essences bien en station et du bon état de leur sol.

Quand, au contraire, le défrichement a lieu dans des pessières, qui ont un sol moins riche et se prêtent moins bien à une conversion, il détruit des peuplements qui aujourd'hui sont les plus riches en matériel et à l'accroissement le plus élevé. Leur rendement fournit souvent les moyens financiers qui permettent la conversion de taillis composés et ainsi l'augmentation de leur matériel sur pied. L'important volume de bois ainsi fourni par le défrichement est, il est vrai, le bienvenu en ces temps d'augmentation de la demande, mais la production future en est diminuée, plus tard, durant plusieurs décennies. De ce qui précède, on peut conclure que le défrichement de taillis sous futaie, ainsi que de pessières à haut rendement, constitue une grosse perte économique.

Il en résulte aussi que des boisements dits de compensation, en montagne, ne peuvent jamais constituer une compensation réelle pour les destructions de forêts dans la région des peuplements mélangés d'essences feuillues. C'est pourquoi, dans l'intérêt de notre approvisionnement en bois, il faudrait que la prescription de notre loi forestière, concernant le maintien de l'aire forestière

du pays, soit appliquée en ne tenant pas compte du côté statistique seulement de la question. Il faut considérer, au contraire, son côté cultural. Il faut exiger que la surface boisée remplisse, non seulement son but protecteur, mais aussi celui de fournir, de manière soutenue, une production suffisante, quantitative aussi bien que qualitative.

Dans cet ordre d'idées, relevons que l'allégation d'une augmentation continue de la surface boisée, durant les dernières décennies, n'a aucune valeur au point de vue cultural. Les boisements ont eu lieu surtout dans des terrains de peu de valeur pour la culture agricole, puis comme travaux de protection en dehors des territoires à terre brune, qui seuls entrent en ligne de compte pour les défrichements. La plupart des boisements nouveaux seront pour longtemps encore — quelques-uns à titre permanent — un poids mort de notre économie forestière; ils ne sont que partiellement l'objet d'un traitement cultural intensif ayant pour but la production de matière ligneuse. Leur création a eu lieu, avant tout, pour remplir un but de protection. Dans les régions fertiles du Plateau, propices à la production forestière, la forêt, durant des siècles, a été refoulée jusqu'au moment où notre loi forestière fédérale y a mis fin.

Parmi les raisons invoquées pour lutter contre une continuation du déboisement dans le Plateau, on a examiné à nouveau la réintroduction des cultures agricoles intercalaires. Il est certain que, dans le but de préserver de la surexploitation des peuplements de valeur et de remédier à l'insuffisance actuelle de sols cultivables, on pourrait défricher des peuplements où l'épicéa n'est pas en station, cela dans l'intention d'utiliser plus tard leur sol pour la création de forêts mieux composées. N'oublions pas toutefois qu'un emploi plus général de feuillus bien en station ne préserve pas complètement des suites défavorables du déboisement qui se font sentir longtemps, et aussi que coupe rase et défrichement sont malgré tout d'importance différente.

Lors de la coupe rase, la forêt cesse d'exister comme peuplement. Mais une des composantes de cette association très compliquée, le sol forestier, est conservée. Il a perdu plusieurs de ses qualités productives; toutefois, quand il est reboisé rapidement et avec compréhension, il peut reconquérir ses qualités productives antérieures.

Il en va tout autrement lors du défrichement et de la culture agricole intercalaire. Le sol forestier vivant est détruit de fond en comble. Sa structure grumeleuse se décompose, change totalement; des modifications physiques et chimiques importantes se font sentir. Son retour à la structure du sol forestier normal, sous l'action d'essences forestières logiquement choisies réclame une longue période de temps. Ainsi le gain fourni par une utilisation agricole est réduit, non seulement par des frais de défrichement élevés, mais encore par une diminution de longue durée de la fertilité du sol. Cette perte sera la plus faible quand il s'agit de sols utilisés, auparavant déjà, pour la culture agricole et dont l'amélioration par la culture forestière est peu avancée.

Il faut mentionner encore, parmi les conséquences du défrichement, l'action qu'exerce une telle suppression sur les peuplements voisins. Les dégâts par l'action du vent et du coup de soleil sont augmentés. Mais ceux-ci sont d'importance bien moindre que ceux causés à leur sol, à la suite des modifications survenues dans les conditions d'éclairage des bordures de peuplement, ou encore dans l'action des vents.

Il y a lieu d'examiner encore l'erreur de ceux qui affirment que la perte de production, résultant des déboisements, peut être compensée par une intensification dans l'application des moyens culturaux à disposition du forestier. Les exemples, il est vrai, ne manquent pas de forêts où, grâce à ce fait, une augmentation des exploitations a pu être obtenue au bout de peu de décennies. Mais il faut relever aussi qu'une amélioration du travail cultural est, en bien des endroits encore, très nécessaire. N'oublions pas, d'autre part, que de nombreux essais ont montré que cet effet améliorateur agit très lentement : notre action directe sur la production en volume reste faible. Une augmentation soutenue de celle-ci ne peut être réalisée, lentement, que par une amélioration des conditions de la station et par le traitement bien compris d'un matériel sur pied logiquement adapté à la station.

IV. Conclusions.

Dans ce qui précède, nous n'avons pas épuisé la liste des raisons d'ordre cultural que l'on peut avancer contre les défrichements, tels qu'ils sont prévus chez nous.

On pourrait alléguer que les raisons invoquées contre des défrichements importants dénotent un manque de compréhension

des nécessités économiques du pays. Mais culture forestière et défrichement sont de telles antithèses qu'il nous est impossible de pouvoir admettre un autre point de vue quant au côté cultural. Si vraiment la nécessité nous oblige à pratiquer des défrichements, il nous paraît qu'il est indiqué de tenir compte des considérations suivantes :

- 1° Le défrichement de forêts fertiles ne peut être admis qu'en cas de réelle nécessité. On ne se décidera à y recourir qu'après fourniture de la preuve que toutes les autres possibilités d'augmenter l'étendue du sol cultivable agricole et de la production agricole ont été épuisées.
- 2° En principe, on exigera le boisement d'une surface égale à celle du sol destiné à être défriché. Autant que possible, ce remplacement aura lieu dans la région en cause, tout particulièrement en complétant des mas forestiers déjà existants.
- 3° Dans chaque cas particulier, on fera examiner par des spécialistes si les terrains à céder définitivement à l'agriculture sont tels qu'ils pourront donner une production maximale et qu'ainsi la perte économique subie par la sylviculture peut se justifier.
- 4° Pour un défrichement à titre définitif, on choisira avant tout des parcelles qui, pour n'importe quelles raisons, ne se prêtent pas à un traitement cultural intensif.
- 5° On choisira, pour une utilisation agricole provisoire, les terrains chez lesquels la perte, tant au point de vue du sol qu'à celui du peuplement, est faible et dont le reboisement serait facile. Remplissent le mieux ces conditions : les sols légers, boisés de façon inconséquente et utilisés autrefois déjà pour la culture agricole.
- 6° On ménagera avant tout les forêts qui ont garni de tout temps, sans interruption, le sol qu'elles recouvrent.
- 7° Tenant compte des surexploitations qui ont déjà eu lieu et de la possibilité de défrichements nouveaux, il y a lieu de veiller à ce que toutes conditions soient remplies pour permettre un traitement cultural intensif de toutes nos forêts.
- 8° Les questions du défrichement et du reboisement sont à traiter, sous l'angle du plan d'extension national, en accordant au côté forestier l'importance qu'il mérite au point de vue économique.

Les raisons pour lesquelles notre loi forestière a pris le caractère d'une loi de protection continuent à exister. Les considérations forestières que les autorités du pays ont avancées, durant la dernière guerre, pour repousser les demandes de défrichement d'alors, restent valables. — Nos efforts en faveur du maintien de la surface boisée, et d'une augmentation de la production ligneuse, ne sont pas dictés par l'application aveugle d'un article de loi, mais par l'obligation, tout indiquée pour un forestier, en ces temps difficiles, de remplir son devoir.

Paysage rhodanien au temps de Haller ¹

Dans le domaine de la science, il est peu de disciplines où l'on ne cherche à reconstituer l'image du passé. Il n'appartient pas à la seule histoire d'établir, dans le cadre du temps et de l'espace, le jeu des modifications. La paléontologie, l'archéologie, ses auxiliaires, mais aussi la géologie, voire même la physique et la chimie, suivent ses traces. La science médicale recherchera avec raison quelle fut l'origine des épidémies d'autrefois et le pourquoi de leurs arrêts. La connaissance des évolutions et successions dans les règnes animal et végétal est d'une importance cardinale. Enfin, disons-le en passant, ce recul dans l'espace et le temps est aussi indispensable à la poésie et à la philosophie. L'étude de ce qui est lointain et révolu exerce à une conception plus pénétrante de ce qui nous touche directement et ouvre des horizons sur l'avenir. Mais elle a en elle-même une grande importance pratique. Combien profitable serait à la sylviculture, science appliquée, la connaissance exacte de la répartition naturelle, originale, des essences forestières ! Pendant des milliers d'années, l'homme s'est ingénié à détruire, incendier et vilipender la forêt, dont il n'appréciait que la ressource du pâturage. De cette destruction, la dégradation du sol est une des conséquences les plus difficiles à effacer. La sylve a reculé et dégénéré, voire même disparu à plus d'un endroit. Dans le Plateau suisse, le chêne a été chassé d'une grande part de son aire naturelle de distribution, ainsi que l'arole dans les Alpes. Au Jura, le hêtre a perdu beaucoup de terrain. Essences de lumière et essences d'ombre se sont livré des combats sans merci. L'épicéa a partout débordé hors de sa limite naturelle, enfonçant ses coins dans les brèches que le pâturage et les abus de jouissance avaient provoquées dans la forêt en place. Mais c'est surtout au XIX^{me} siècle, par plantations régulières et sans mélange, qu'on a substitué l'épicéa aux précieuses essences feuillues. Pour produire du

¹ Version abrégée, mais complétée au point de vue forestier, d'une conférence faite à l'assemblée de Sion de la *Société suisse des historiens de la médecine et des sciences naturelles*. Des considérations générales d'ordre purement historique et littéraire ont été retranchées.